



## Déclaration

### Principes directeurs de la gestion de l'impact

LE 12 AVRIL 2023

FinDev Canada est un signataire fondateur des Principes directeurs de la gestion de l'impact (les Principes d'impact), qui fournissent un point de référence permettant d'évaluer les systèmes de gestion de l'impact des fonds et des institutions.

La présente déclaration confirme que les investissements de FinDev Canada sont gérés conformément aux Principes d'impact. Le total des actifs dont la gestion est alignée sur ces principes s'élève à **546 millions de dollars américains\*** au 31 décembre 2022.

En 2021, BlueMark, une société de Tideline et un fournisseur de services de vérification de l'impact de premier plan, a effectué une vérification indépendante de notre déclaration et formulé des recommandations pour mieux nous arrimer aux normes les plus élevées. À la lumière de ces recommandations, nous avons poursuivi nos efforts pour améliorer les procédures et les pratiques de FinDev Canada en matière de gestion de l'impact.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lori Kerr".

**Lori Kerr**, chef de la direction

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stéphanie Émond".

**Stéphanie Émond**, chef de l'impact

---

\*Le total des actifs sous gestion correspond à la valeur des transactions de financement et de placement en actions en cours, tant les montants décaissés que ceux engagés, mais non décaissés.

## PRINCIPE 1

---

# Définir les objectifs stratégiques d'impact, conformément à la stratégie d'investissement

*Le gestionnaire doit définir des objectifs stratégiques d'impact pour le portefeuille ou le fonds en vue de réaliser des effets sociaux ou environnementaux positifs et mesurables qui sont alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD) ou d'autres objectifs largement acceptés. L'intention de créer un impact n'a pas besoin d'être communiquée au bénéficiaire de l'investissement. Le gestionnaire s'efforcera de s'assurer que les objectifs d'impact et la stratégie d'investissement sont cohérents; qu'il y a un fondement crédible pour atteindre des objectifs d'impact grâce à la stratégie d'investissement; et que l'ampleur ou l'intensité de l'impact prévu du portefeuille est proportionnelle à la taille du portefeuille de placements.*

- Lancée en 2018, FinDev Canada est l'institution de financement du développement du Canada qui fournit des solutions financières au secteur privé des pays en développement dans le but de lutter contre la pauvreté en assurant une croissance économique durable et inclusive.
- Notre mission est de fournir des solutions financières et non financières au secteur privé dans les pays en développement, ce qui a le potentiel d'avoir un impact positif sur le développement des marchés et le renforcement du pouvoir économique des femmes, et de stimuler l'action climatique. En plus de fournir des services financiers comme des prêts et des investissements en capitaux propres, FinDev Canada offre aussi des services d'assistance technique pour renforcer les capacités et permettre aux entreprises du secteur privé d'approfondir leurs résultats en matière de développement, offrir plus de valeur aux clients finaux et accroître leur avantage concurrentiel.
- Pour compléter nos solutions de financement existantes, FinDev Canada a lancé en 2021 [2X Canada: Relance économique inclusive](#) (2X Canada), un mécanisme de financement mixte financé par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire d'Affaires mondiales Canada. Ce mécanisme appuie les investissements qui renforcent intentionnellement le pouvoir économique des femmes en remédiant aux écarts persistants sur le marché et aux obstacles structurels auxquels sont confrontées les populations mal desservies d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Afrique subsaharienne. FinDev Canada utilise le cadre, les politiques et les processus d'impact décrits dans le présent document pour mener les initiatives financées par 2X Canada.
- Afin de nous acquitter de notre mission, nous avons élaboré un **Cadre de référence de l'impact sur le développement**<sup>1</sup> qui définit nos objectifs d'impact sur le développement<sup>2</sup> et décrit la façon dont nous mesurons et gérons leur réalisation. Nous avons également élaboré et mis en œuvre une **stratégie pour l'égalité des genres**<sup>3</sup> et une **stratégie sur les changements climatiques**<sup>4</sup> afin de promouvoir l'égalité entre les genres et l'action climatique dans tous nos investissements et toutes nos activités.
- Notre Cadre de référence de l'impact sur le développement donne la priorité à trois **domaines d'impact** : (1) développement des marchés; (2) renforcement du pouvoir économique des femmes; et (3) atténuation des changements climatiques et adaptation à ceux-ci. Chacun des trois domaines est soutenu par un ensemble de principaux indicateurs de rendement (PIR) (figure 1).

---




<sup>1</sup> Voir : <https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2020-06/Development%20Impact%20Framework%20FR.pdf>

<sup>2</sup> Les objectifs d'impact sur le développement s'entendent de l'impact visé qui contribue à des avantages financiers, institutionnels, sociaux, environnementaux ou autres pour une société, une collectivité ou un groupe de personnes par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs investissements. Adapté du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (<https://www.oecd.org/fr/cad/>).

<sup>3</sup> Voir : <https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2020-06/Gender%20Strategy%20FR.pdf>

<sup>4</sup> Voir : [https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2021-11/2021\\_080\\_Climate\\_Change\\_Strategy\\_FR\\_V2\\_11\\_02\\_0.pdf](https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2021-11/2021_080_Climate_Change_Strategy_FR_V2_11_02_0.pdf)

**FIGURE 1: OBJECTIFS D'IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT DE FINDEV CANADA**

 <p><b>Développement des marchés (DM)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la propriété et le leadership locaux</li> <li>• Renforcer les PME locales et les chaînes de valeur</li> <li>• Augmenter le nombre d'emplois et la valeur ajoutée pour l'économie locale (impôts et salaires)</li> </ul> <p><b>PRI : EXEMPLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PME soutenues (nombre)</li> <li>• Emplois décents (nombre, H/F)</li> <li>• Approvisionnement local (\$, %)</li> <li>• Bénéfice net et impôts payés (\$)</li> <li>• Salaires payés (\$, cadres/personnel)</li> <li>• Propriété locale (%)</li> </ul>	 <p><b>Renforcement du pouvoir économique des femmes (RPÉF)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les femmes propriétaires d'entreprise et dirigeantes et la création d'emplois décents</li> <li>• Améliorer l'égalité d'accès et le contrôle des services de base (eau, énergie) et des outils économiques (services financiers, connectivité numérique)</li> </ul> <p><b>PRI : EXEMPLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien des entreprises appartenant à des femmes (nombre, %)</li> <li>• Femmes dirigeantes (nombre, %)</li> <li>• Gouvernance inclusive des genres (nombre, %)</li> <li>• Accès pour les femmes aux services de base ou aux outils de renforcement du pouvoir économique (nombre)</li> </ul>	 <p><b>Action climatique (AC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES)</li> <li>• Soutenir les entreprises qui contribuent à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone</li> <li>• Déployer des solutions d'adaptation climatique à grande échelle</li> </ul> <p><b>PRI : EXEMPLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Émissions nettes de GES générées, évitées et séquestrées (t éq. CO<sub>2</sub>)</li> <li>• Énergie renouvelable produite (MWh)</li> <li>• Terres gérées de façon durable (ha)</li> <li>• Nombre de personnes ayant accès à des produits ou services d'adaptation climatique (nombre)</li> </ul>
---	--	--

- Notre **Politique environnementale et sociale**<sup>5</sup> et notre fonction **Intégrité des affaires (IA)** garantissent que les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont évalués parallèlement aux objectifs d'impact sur le développement (pour plus de détails, veuillez consulter le principe d'impact 5).
- Nous avons aligné nos objectifs d'impact sur le développement sur le programme de développement international tel que défini par les ODD.
- Nous avons également défini un ensemble d'objectifs d'impact sur le développement du portefeuille. Il s'agit d'objectifs annuels fondés sur une part des opérations du portefeuille qui répondent à des critères d'impacts spécifiques (pour plus de détails, veuillez consulter le principe d'impact 2).
- En 2022, nous avons effectué un examen stratégique de FinDev Canada afin de faire le point sur nos travaux à ce jour et d'affiner notre stratégie à l'avenir. Nous ajusterons donc notre Cadre de référence de l'impact sur le développement et ses stratégies, politiques et outils connexes, que nous intégrerons au cours des prochaines années.

<sup>5</sup> Voir : <https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2020-04/FinDev%20Canada%20Politique%20environnementale%20et%20social.pdf>

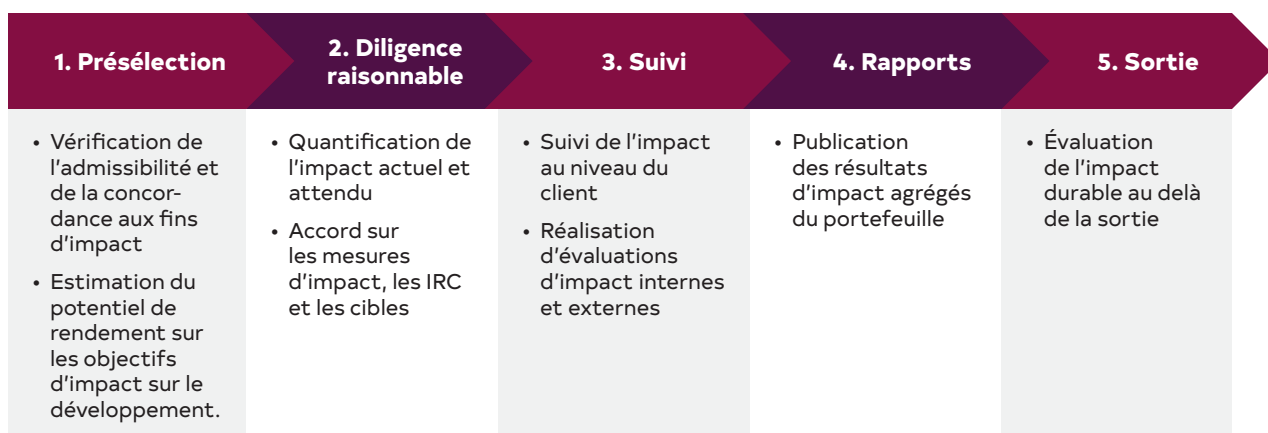
## PRINCIPE 2

# Gérer l'impact stratégique sur le portefeuille

Le gestionnaire doit suivre un processus pour gérer la réalisation de l'impact à l'échelle du portefeuille. L'objectif du processus est d'établir et de surveiller le rendement de l'impact global, tout en reconnaissant que l'impact peut varier pour chaque placement individuel. Dans le cadre du processus, le gestionnaire doit envisager d'aligner la rémunération incitative du personnel sur la réalisation de l'impact ainsi que sur le rendement financier.

- Notre Cadre de référence de l'impact sur le développement guide nos décisions d'investissement et nos rapports sur les résultats. Les procédures d'intégration des considérations d'impact tout au long du cycle de vie des investissements sont décrites dans le *Manuel de l'agent d'impact*, qui peut être mis à jour de temps à autre afin de tenir compte de tout changement de procédure, pour assurer la continuité et la cohérence de l'évaluation d'impact des investissements. La figure 2 illustre **la façon dont l'impact sur le développement est intégré à chaque partie du processus d'investissement**.

FIGURE 2: PROCESSUS DE GESTION DE L'IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT DE FINDEV CANADA



- À l'étape de la présélection, nous évaluons l'impact potentiel d'une transaction par rapport aux trois objectifs prioritaires d'impact sur le développement. L'évaluation est basée sur les défis de développement du pays et le potentiel d'impact de l'entreprise. À l'étape de la diligence raisonnable, nous explorons plus en profondeur la façon dont un investissement éventuel **contribuera à la réalisation de nos objectifs d'impact** (voir le principe d'impact 4). Plus tard, lors de la gestion des actifs, nous suivons le rendement réel du client par rapport à l'estimation initiale ainsi qu'aux données globales afin de mieux comprendre le rendement de notre portefeuille.
- Afin d'avancer nos objectifs d'impact sur le développement, nous établissons des **cibles pour le portefeuille** en fonction d'un pourcentage d'investissements qui répondent à des critères d'impact spécifiques sur le développement, par exemple, un pourcentage de transactions qui répondront aux critères du Défi 2X<sup>7</sup> ou au financement climatique<sup>8</sup>, ou qui ont une portée dans les pays les moins avancés.
- Afin d'harmoniser nos objectifs d'impact sur le développement avec nos actions, le **programme de rémunération axé sur le rendement** de FinDev Canada, qui s'applique à tout le personnel, intègre des considérations relatives à l'impact sur le développement. Un tableau de bord d'impact interne permet à l'équipe de suivre en temps réel les résultats du portefeuille.

<sup>7</sup> Le Défi 2X est une initiative mondiale menée par les institutions de financement du développement (IFD) qui vise à mobiliser des capitaux importants pour le renforcement du pouvoir économique des femmes. Pour y être admissibles, les investissements doivent répondre à des critères précis, qui sont devenus les critères standards de l'investissement intégrant une optique de genre. Voir : <https://www.fr2xchallenge.org/criteres>

<sup>8</sup> Conformément aux Principes communs des banques de développement multilatéral de l'*International Development Finance Club* pour le suivi du financement de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci.

## PRINCIPE 3

# Établir la contribution du gestionnaire à la réalisation de l'impact

*Le gestionnaire cherchera à établir et à documenter de façon crédible sa contribution à la réalisation de l'impact pour chaque investissement, que ce soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs canaux financiers et/ou non financiers. La description de la contribution doit être claire et étayée autant que possible par des éléments de preuve.*

- FinDev Canada vise à offrir à ses clients une valeur ajoutée tant sur le plan financier que non financier, en se fondant sur le principe qu'en tant qu'IFD appuyant les opérations du secteur privé, nous devrions apporter une contribution au-delà de ce qui est disponible sur le marché sans pour autant empiéter sur le secteur privé.
- L'additionnalité de chaque investissement, sur le plan tant financier que non financier, est évaluée au début du processus d'investissement et de nouveau avant l'engagement. Afin de normaliser le processus, nous avons élaboré un **Cadre d'additionnalité** fondé sur des pratiques internationalement reconnues, qui établit des critères pour la détermination de l'additionnalité.
- Pour ce qui est de l'**additionnalité financière**, chacune de nos recommandations d'investissement souligne dans quelle mesure l'investissement de FinDev Canada contribue à ce qui suit :
  - la plus grande disponibilité d'un financement qui n'est pas offert par le secteur privé, ou du moins en quantité insuffisante;
  - de meilleures conditions adaptées aux besoins des clients et non offerts autrement par le secteur privé.
- Pour ce qui est de l'**additionnalité non financière**, nous évaluons dans quelle mesure nous aidons les clients à faire ce qui suit :
  - améliorer leurs connaissances et compétences;
  - améliorer les conditions de travail de leur main-d'œuvre ou de toute leur chaîne d'approvisionnement;
  - renforcer le pouvoir de leurs employées, de leurs clientes et des femmes qui font partie de leur portefeuille ou chaîne d'approvisionnement;
  - faire la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et résister aux changements climatiques;
  - renforcer leur gestion des facteurs ESG afin d'atténuer les risques d'impacts négatifs à cet égard.
- Grâce à notre Facilité d'assistance technique, nous apportons une valeur ajoutée à nos clients en remédiant à des lacunes précises au chapitre des capacités, afin de leur permettre d'approfondir leurs résultats en matière de développement. Nous nous engageons notamment à aider nos clients à faire progresser leurs pratiques et leur rendement en matière d'égalité des genres et à intégrer les risques et les occasions liés au climat dans leurs activités. L'objectif est de les aider à renforcer le pouvoir économique des femmes et à obtenir de meilleurs résultats en matière de résilience, d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci. Pour aider à recenser et à hiérarchiser les possibilités de renforcement des capacités dans ces deux domaines, nous avons élaboré des menus d'assistance technique qui décrivent les interventions thématiques stratégiques grâce auxquelles nous pouvons aider nos clients à atteindre leurs engagements en matière d'égalité des genres ou d'action climatique. Le menu d'assistance technique pour l'action en faveur de l'égalité des genres comprend des interventions alignées sur les critères du Défi 2X, et le menu d'assistance technique en faveur de l'action climatique comprend des interventions en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, et s'efforce d'aider les clients à intégrer les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Les deux menus commencent par un diagnostic qui nous permet d'évaluer les interventions qui apporteront le plus de valeur ajoutée à nos clients et produiront des résultats.

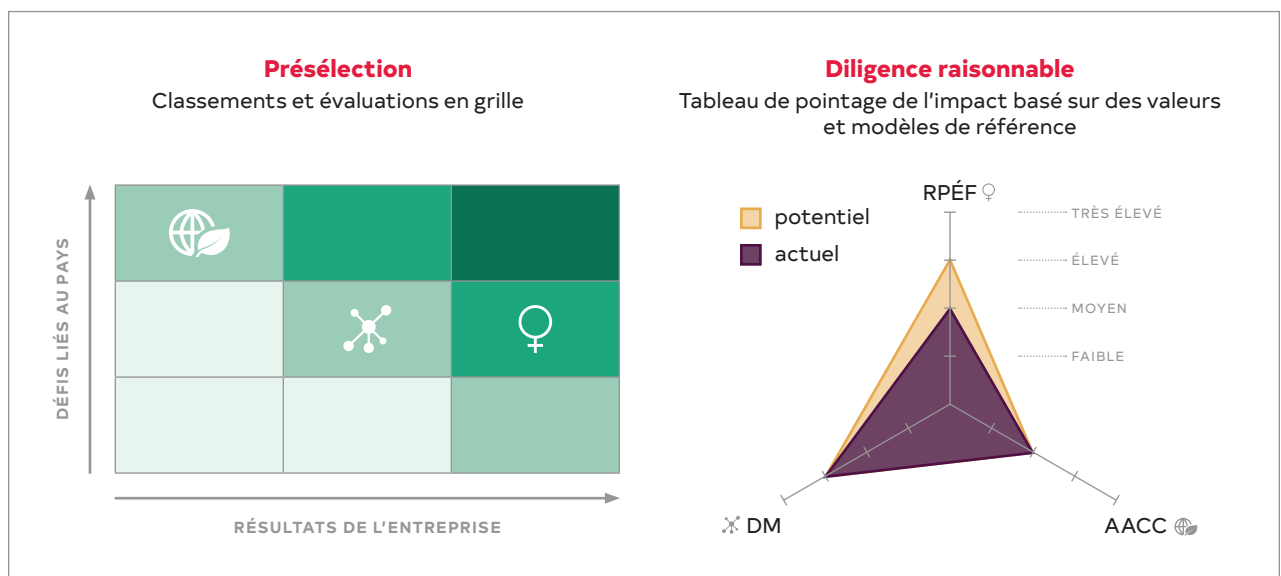
## PRINCIPE 4

# Évaluer l'impact attendu de chaque investissement selon une approche systématique

Pour chaque investissement, le gestionnaire doit évaluer à l'avance et, dans la mesure du possible, quantifier le potentiel d'impact concret et positif découlant de l'investissement. L'évaluation doit faire appel à un cadre de mesure des résultats approprié qui vise à répondre à des questions fondamentales: (1) Quel est l'impact prévu? (2) Qui bénéficiera de l'impact prévu? (3) Quelle est l'importance de l'impact prévu? Le gestionnaire s'efforcera également d'évaluer la probabilité de réaliser l'impact prévu de l'investissement. En évaluant cette probabilité, le gestionnaire doit déterminer les facteurs de risque importants qui pourraient avoir comme conséquence que l'impact réel varie par rapport aux attentes. Pour évaluer le potentiel d'impact, le gestionnaire doit trouver des éléments de preuve pour évaluer l'ampleur relative du défi relevé dans le contexte géographique ciblé. Le gestionnaire évaluera également des possibilités d'accroître l'impact de l'investissement. Dans la mesure du possible et si cela est pertinent en fonction de son intention stratégique, le gestionnaire peut également tenir compte des impacts indirects et systémiques. Les indicateurs doivent, dans la mesure du possible, être alignés sur les normes de l'industrie et appliqués selon les meilleures pratiques.

- Un **outil d'impact sur le développement** nous aide à systématiser la façon dont nous évaluons l'impact sur le développement de chaque transaction. Il comprend des **outils analytiques et visuels** pour quantifier l'impact actuel et potentiel d'une entreprise éventuelle (figure 3). Nous avons également mis en place un cadre de gouvernance pour nous aider à mieux gérer la maintenance de l'outil et ses mises à jour périodiques.
- L'outil se subdivise en **quatre sous-outils** – un pour chaque type d'investissement, à savoir les institutions financières, les fonds, les entreprises et le financement de projets – afin de nous permettre de reconnaître les attributs d'impact distincts de chaque type d'investissement et d'en tenir compte dans l'analyse de l'outil.

FIGURE 3: EXEMPLES D'OUTIL D'IMPACT À L'ORIGINE



<sup>9</sup> Développé respectivement par le Forum économique mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Université Notre-Dame.

- À l'étape de la présélection, à l'aide de données tant quantitatives que qualitatives, chaque occasion obtient **une note sur les dimensions de l'impact sur le développement liées 1) aux besoins de développement d'un pays et 2) au potentiel d'impact sur le développement d'une entreprise**. Pour évaluer la dimension nationale, l'outil intègre divers ensembles de données d'indicateurs économiques et sociaux, comme l'Indice du développement inclusif, l'Indicateur sexospécifique de développement humain et l'Indice d'adaptation mondiale<sup>9</sup>. Pour évaluer la contribution actuelle ou potentielle d'une entreprise en matière d'impact, nous utilisons à ce stade précoce des renseignements de base sur ses activités et sa portée.
- À l'étape de la diligence raisonnable, nous nous appuyons sur l'évaluation initiale en **ajoutant des données quantitatives**. Il s'agit notamment d'un examen de l'information opérationnelle d'une entreprise et de la consultation de bases de données nationales et sectorielles afin de **comprendre les lacunes et les impacts potentiels sur le développement des activités d'une entreprise sur la durée de vie estimée d'un investissement**.
- En tant qu'investisseur soucieux de l'égalité entre les genres, nous effectuons une **évaluation de base de l'égalité des genres dans les opérations des clients** afin de déterminer les possibilités de renforcer les résultats à ce chapitre dans le cadre de notre engagement auprès du client. Pour ce faire, nous mettons à profit les outils existants d'intégration et d'évaluation des genres, comme les critères 2X et l'outil d'analyse de lacunes au chapitre des principes de renforcement du pouvoir des femmes<sup>10</sup>, qui sont à la fois largement utilisés dans le secteur du financement du développement et accessibles à toutes les entités du secteur privé.
- Dans notre analyse, nous **distinguons toujours le rendement actuel et futur d'une entreprise**. Cela nous permet d'évaluer où un client peut se trouver aujourd'hui par rapport à ses engagements en matière d'impact futur et d'évaluer le degré d'étirement nécessaire pour atteindre ces résultats améliorés et les risques associés de ne pas les atteindre. Nous reconnaissons que certains clients seront plus forts dans certains domaines d'impact sur le développement que dans d'autres; certains seront plus avancés dans leur parcours d'impact sur le développement, tandis que d'autres ne font peut-être que commencer le leur.
- Lorsque le degré d'étirement est élevé, ou lorsqu'il y a une marge de manœuvre claire pour aider l'entreprise à étendre ses pratiques actuelles afin d'accroître l'impact potentiel sur le développement, nous **élaborons des plans d'action dotés d'objectifs limités dans le temps avec l'entreprise et souvent en collaboration avec d'autres IFD**. Dans la mesure du possible, nous nous appuyons sur notre Facilité d'assistance technique pour aider l'entreprise à atteindre ses objectifs.
- Des évaluations détaillées de l'impact sur le développement, appuyées par des plans d'action et des objectifs, ainsi que des préoccupations et autres risques ESG, sont présentées dans les recommandations d'investissement soumises au comité des investissements et au conseil d'administration.
- Nous examinons également des **facteurs de risque importants qui pourraient perturber l'impact potentiel sur le développement** grâce à notre processus d'examen des facteurs ESG (pour plus de détails, veuillez consulter le principe d'impact 5).
- Afin d'assurer **la conformité aux normes généralement acceptées dans l'industrie**, l'approche de mesure des impacts de FinDev Canada s'appuie sur des normes de divulgation comme les indicateurs harmonisés pour les opérations du secteur privé (HIPSO), les critères du Défi 2X récemment mis à jour, et les normes de rapport d'impact et d'investissement Plus (IRIS+) du Global Impact Investing Network (GIIN). Nous encourageons également l'harmonisation des approches de mesure de l'impact, y compris le modèle d'impact conjoint<sup>11</sup> et les indicateurs d'impact conjoints<sup>12</sup>, et nous participons à ces initiatives.

<sup>10</sup> L'outil d'analyse de l'écart des principes de renforcement du pouvoir des femmes (outil PRF) est un outil axé sur l'entreprise conçu pour aider les organisations du monde entier à évaluer leur rendement en matière d'égalité des genres sur le lieu de travail, sur le marché du travail et dans la collectivité. Voir : <https://weps-gapanalysis.org> (en anglais seulement)

<sup>11</sup> Voir <https://www.jointimpactmodel.org/> (en anglais seulement)

<sup>12</sup> Voir <https://indicators.ifpartnership.org/indicators/joint-impact-indicators-jii/> (en anglais seulement)



# Évaluer, traiter, surveiller et gérer les impacts négatifs potentiels de chaque investissement

*Pour chaque investissement, le gestionnaire doit chercher à cerner et à éviter les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le cadre d'un processus systématique et documenté, et si ce n'est pas possible, à atténuer et à gérer de tels risques. Le cas échéant, le gestionnaire travaillera avec le bénéficiaire de l'investissement pour lui demander de s'engager à prendre des mesures pour combler les lacunes potentielles dans les systèmes, les processus et les normes du bénéficiaire à l'aide d'une approche alignée sur les bonnes pratiques internationales de l'industrie. Dans le cadre de la gestion de portefeuille, le gestionnaire doit surveiller le risque et le rendement ESG des bénéficiaires et, le cas échéant, travailler avec eux pour combler les lacunes et réagir aux événements imprévus.*

- En plus d'évaluer l'impact sur le développement de toutes les transactions, FinDev Canada s'engage à appliquer des méthodes rigoureuses d'évaluation et de surveillance des risques ESG tout au long du cycle de vie de son engagement auprès des clients. Au cours de l'examen préliminaire, nous examinons les activités du client en regard de notre Liste d'exclusion, qui interdit l'investissement dans des secteurs et des contextes particulièrement à risque. **Une première évaluation du risque lié à la réputation** est effectuée et **la catégorisation initiale des risques environnementaux et sociaux** est réalisée à l'étape de la présélection. À cela s'ajoutent les **évaluations préliminaires de notre équipe d'IA**, qui examine le contexte de risque inhérent à une transaction, procède à l'examen des renseignements sur les contreparties et prend en compte les risques liés à la criminalité financière.
- À l'étape de la diligence raisonnable, notre équipe –responsable des volets environnementaux et sociaux examine le **rendement d'un client sur ces plans et en matière de droits de la personne** afin de déterminer les risques potentiels ou les domaines à améliorer, en se fondant sur notre Politique environnementale et sociale<sup>13</sup>. Cette politique s'appuie sur les Normes de performance de la Société financière internationale (IFC) en matière de durabilité environnementale et sociale<sup>14</sup>, l'ensemble de normes environnementales et sociales les plus utilisées dans le secteur du financement du développement, ainsi que sur la Note d'interprétation sur les intermédiaires financiers<sup>15</sup> et les Lignes directrices en matière d'environnement, de santé et de sécurité<sup>16</sup>, le cas échéant. D'autres repères peuvent s'appliquer en fonction du profil de risque, du secteur ou du contexte opérationnel d'une transaction, par exemple les Principes de protection du client<sup>17</sup> du Centre pour l'inclusion financière, ou les homologations propres à un produit<sup>18</sup> lorsqu'elles sont citées comme un élément majeur de l'approche de gestion des risques environnementaux et sociaux d'un client. De plus, compte tenu de la nature transversale de l'égalité des genres, nous évaluons également les **facteurs de risque importants qui pourraient perturber l'impact potentiel du développement** dans le cadre de notre processus d'examen des volets environnementaux et sociaux, y compris **les risques liés au genre** comme la violence et le harcèlement fondés sur le genre pour la main-d'œuvre, les collectivités et les clients.

---

<sup>13</sup> Voir : <https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2020-04/FinDev%20Canada%20Politique%20environmental%20et%20social.pdf>

<sup>14</sup> Voir : [https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/c02c2e86-e6cd-4b55-95a2-b3395d204279/IFC\\_Performance\\_Standards.pdf?MOD=AJPERES&CVID=kTjHBzk](https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/c02c2e86-e6cd-4b55-95a2-b3395d204279/IFC_Performance_Standards.pdf?MOD=AJPERES&CVID=kTjHBzk) (en anglais seulement)

<sup>15</sup> Voir [https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics\\_ext\\_content/ifc\\_external\\_corporate\\_site/sustainability-at-ifc/publications/publications\\_policy\\_interpretationnote-fi](https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/publications/publications_policy_interpretationnote-fi) (en anglais seulement)

<sup>16</sup> Voir : [https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics\\_ext\\_content/ifc\\_external\\_corporate\\_site/sustainability-at-ifc/policies-standards/ehs-guidelines](https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/policies-standards/ehs-guidelines) (en anglais seulement)

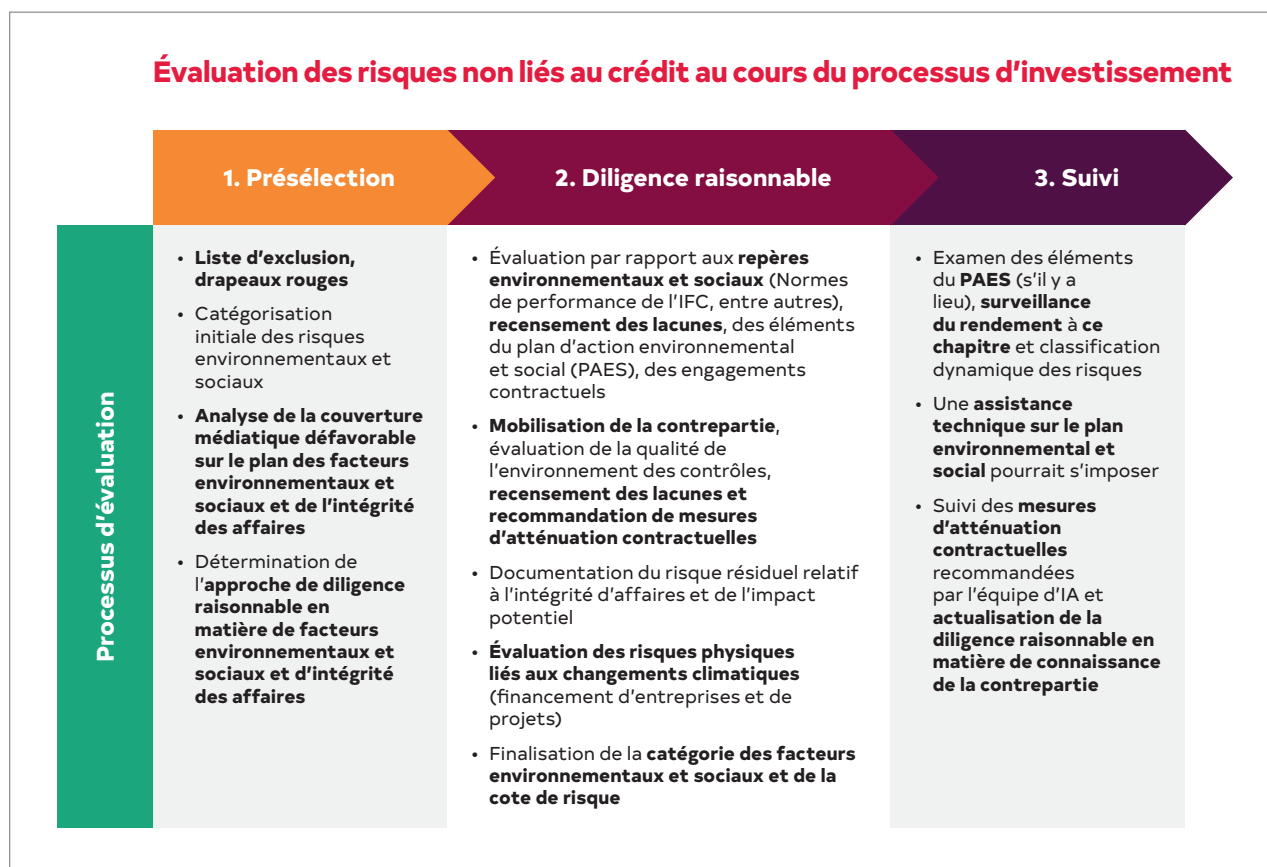
<sup>17</sup> Voir : <https://www.centerforfinancialinclusion.org/research/consumer-protection> (en anglais seulement)

<sup>18</sup> Par exemple, la norme de gestion forestière du Forest Stewardship Council ou le commerce équitable.



- À l'étape de la diligence raisonnable, notre équipe d'IA évalue les **risques liés aux crimes financiers, aux sanctions, à la gouvernance d'entreprise, à l'éthique des affaires et à la réputation**. L'accent est mis sur la capacité de gestion du client dans ces domaines, son processus de gestion des risques et le cadre réglementaire dans lequel il mène ses activités. Un examen ponctuel est également lancé chaque fois qu'un événement déclencheur est porté à l'attention de l'équipe.
- L'évaluation ESG est intégrée dans notre cycle d'investissement, tout comme l'impact sur le développement, de la présélection à la production de rapports, en passant par la diligence raisonnable, l'approbation et le suivi (voir la figure 4). Étant donné que nos clients et nos pays d'investissement peuvent faire face à des défis et à des contraintes de capacité différents sur le plan des facteurs ESG, nous reconnaissons que **la conformité doit être progressive et fondée sur des délais raisonnables**, notamment par l'intermédiaire de plans d'action ou d'une assistance technique pour s'assurer que les lacunes dans les domaines ESG sont réduites de façon appropriée.
- Une fois qu'un investissement est effectué, nous continuons de surveiller le rendement ESG et d'évaluer les risques potentiels annuellement (ou plus fréquemment, si nécessaire), conformément aux exigences en matière de documentation transactionnelle et à notre Politique environnementale et sociale, y compris les rapports sur le rendement ESG, les rapports d'incidents ESG et la mise en place des recommandations du plan d'action. **En 2022, FinDev Canada a commencé à appliquer une approche dynamique de classification des risques** afin de faciliter l'évaluation régulière des risques environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie des transactions. Cette initiative a été mise en œuvre dans le cadre des examens annuels de surveillance des actifs, qui s'inscrivent dans le cadre de gestion globale des risques d'entreprise et dans l'infrastructure de production de rapports de FinDev Canada.
- En 2022, FinDev Canada a également commencé à mettre en œuvre **une procédure d'évaluation des risques physiques liés au changement climatique pour les investissements directs** (financement d'entreprises et de projets) afin de déterminer les risques climatiques et leur impact et gravité potentiels.

**FIGURE 4: DILIGENCE RAISONNABLE ET SURVEILLANCE EN MATIÈRE D'ESG DANS LE CYCLE D'INVESTISSEMENT**



## PRINCIPE 6

---

# Surveiller les progrès réalisés par chaque investissement en vue de l'atteinte de l'impact attendu et répondre de manière appropriée

*Le gestionnaire utilise le cadre de résultats (voir le Principe 4) pour comparer les progrès réalisés en vue de l'atteinte d'impacts positifs à l'impact attendu de chaque investissement. Les progrès doivent être surveillés à l'aide d'un processus prédéfini en matière de communication des données de rendement au bénéficiaire. Dans la mesure du possible, le processus indique la fréquence à laquelle les données seront recueillies, la méthode de collecte de données, les sources de données, les responsabilités en matière de collecte de données et comment et à qui les données seront communiquées. Lorsque le suivi effectué indique que l'investissement risque de ne pas n'atteindre les impacts prévus, le gestionnaire doit agir en conséquence. Il peut également utiliser le cadre de résultats pour consigner les résultats de l'investissement.*

- Dès l'étape de la diligence raisonnable, FinDev Canada discute avec le client de **l'impact sur le développement et des exigences en matière de rapports ESG, qu'il appuiera, s'il y a lieu, par un plan d'action** qui décrit les activités annuelles prévues et les étapes futures, et rédige ces documents avec lui. Une fois l'investissement approuvé, ces engagements sont inscrits dans un contrat final avec le client<sup>19</sup>.
- Nos activités de gestion des actifs intègrent les considérations d'impact et ESG. La responsabilité de la collecte de données incombe aux équipes responsables de l'impact, des volets environnementaux et sociaux et de l'IA qui recueillent et analysent les données pertinentes directement auprès des clients à l'aide de rapports de surveillance et de modèles de collecte de données. À l'aide de cette information, les équipes **suivent les progrès par rapport aux attentes et le rendement des clients**. Cela se fait généralement chaque année, ou plus souvent lorsqu'il est justifié de le faire. S'il y a lieu, nous communiquons également avec les clients à titre de membres de leurs comités d'impact et d'ESG, ou nous les appelons personnellement. Nous pouvons également les orienter vers le service d'assistance technique pour obtenir un soutien supplémentaire sur leur rendement en matière d'impact.
- Si le rendement d'un client n'est pas conforme à l'impact défini avant l'investissement, aux attentes ESG ou aux obligations contractuelles, nous communiquons avec le client pour comprendre la situation et ce qui l'a causée. Nous adoptons une approche axée sur le client, dans le cadre de laquelle ce dernier dirige **un plan d'action correctif**. Nous nous engageons à aider nos clients à obtenir de meilleurs résultats tout en reconnaissant que le chemin menant à l'impact sur le développement est rarement linéaire et qu'il faut de la coopération et de l'adaptation pour atteindre des objectifs significatifs. Dans le cas où un rendement inférieur serait observé sur une période plus longue, nous pourrions ajouter un client à une liste de **surveillance interne**, ce qui déclencherait un suivi plus soutenu de l'actif.

---

<sup>19</sup> Les clients sont tenus de présenter régulièrement des rapports d'impact et ESG et de déclarer des incidents ESG importants qui ont des conséquences sur l'environnement, la main-d'œuvre et les collectivités locales, ou qui ont un lien avec la gouvernance.

## **PRINCIPE 7**

---

# **Tenir compte de l'effet sur la durabilité de l'impact de la sortie d'un investissement**

*Lorsqu'il sort d'un investissement, le gestionnaire doit, de bonne foi et conformément à ses obligations fiduciaires, tenir compte de l'effet qu'auront le moment, la structure et le processus de la sortie sur la durabilité de l'impact.*

- FinDev Canada adopte une approche axée sur l'impact et s'engage à l'appliquer tout au long du cycle d'investissement, de la présélection jusqu'à la sortie. Nous croyons qu'une sortie durable commence à l'étape de la diligence raisonnable lorsque l'engagement d'impact d'un client est évalué et que l'impact sur le développement et les objectifs ESG sont établis. Autrement dit, les fondements du processus de sortie sont déjà intégrés dans notre processus d'investissement et seront développés davantage à l'approche de notre première sortie.

## PRINCIPE 8

---

# Passer en revue, documenter et améliorer les décisions et les processus en fonction de l'atteinte de l'impact et des enseignements obtenus

*Le gestionnaire évalue et documente le rendement de chaque investissement en matière d'impact, compare l'impact attendu et réel ainsi que d'autres impacts positifs et négatifs, et utilise ces conclusions pour améliorer les décisions opérationnelles et stratégiques en matière d'investissement, ainsi que les processus de gestion.*

- Nous sommes en train de construire notre portail de gestion des données clients qui nous permettra de rationaliser et d'intégrer les rapports à l'échelle des équipes responsables de l'impact, des facteurs environnementaux et sociaux et de l'intégrité des affaires, ainsi que dans d'autres secteurs de nos opérations. À titre d'étape intermédiaire, nous avons développé une solution de données d'impact qui présente des tableaux de bord que nous utilisons actuellement pour évaluer le rendement des clients et du portefeuille. Nous mettons régulièrement à jour ces renseignements et nous les utilisons pour éclairer nos discussions internes, y compris celles avec la direction et le conseil d'administration.
- La Politique de divulgation provisoire de FinDev Canada a été examinée et passée en revue, et une version révisée devrait être publiée 2023<sup>20</sup>. Cette politique démontre notre engagement à divulguer de façon transparente les activités d'investissement, y compris l'obligation de publier des renseignements sur les répercussions environnementales et sociales potentielles liées à un investissement 30 jours avant la signature d'une transactions de catégorie A et un résumé complet des processus et des résultats de diligence raisonnable sur les facteurs environnementaux et sociaux et l'impact sur le développement dans les 90 jours suivant la signature de tous les investissements<sup>21</sup>. En outre, nous avons publié sur notre site Web un aperçu de notre portefeuille, qui présente des renseignements supplémentaires sur nos investissements et leur contribution à nos principaux domaines d'impact sur le développement.
- De plus, nous déclarons les émissions de GES générées, évitées et séquestrées de FinDev Canada conformément à l'**approche d'attribution de la norme du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)**<sup>22</sup>. Cela a été inclus dans le premier rapport de FinDev Canada qui résume la manière dont les recommandations du GIFCC sont mises en œuvre au sein de FinDev Canada.
- En 2022, FinDev Canada a créé l'équipe Stratégies d'impact et leadership éclairé, dont les responsabilités comprennent le renforcement de la capacité de l'organisation à effectuer des analyses d'impact au niveau des investissements et des portefeuilles, en vue de générer des apprentissages qui éclaireront les décisions opérationnelles et stratégiques.

---

<sup>20</sup> Voir <https://www.findevcanada.ca/fr/nos-valeurs/transparence-et-communication>

<sup>21</sup> Voir le site Web pour les divulgations de transactions : <https://www.findevcanada.ca/fr/nos-valeurs/transparence-et-communication>

<sup>22</sup> Voir <https://www.findevcanada.ca/fr/notre-role/notre-approche-aux-changements-climatiques>

## **PRINCIPE 9**

---

# **Divulguer publiquement l'alignement sur les principes d'impact et mandater régulièrement une vérification indépendante de cet alignement**

*Sur une base annuelle, le gestionnaire doit divulguer publiquement l'alignement de ses systèmes de gestion d'impact sur les Principes d'impact et, à intervalles réguliers, prendre des dispositions pour obtenir une vérification indépendante de cet alignement. Les conclusions du rapport de vérification sont également divulguées publiquement. Ces divulgations sont assujetties à des exigences fiduciaires et réglementaires.*

- La présente déclaration confirme que les investissements de FinDev Canada sont alignés sur les Principes d'impact et nous la mettrons à jour annuellement.
- En 2021, BlueMark, une société de Tideline et un fournisseur de services de vérification de l'impact de premier plan dans le marché de l'investissement d'impact, a effectué une vérification indépendante de l'alignement de FinDev Canada sur les Principes d'impact. Les résultats ont été publiés sur notre site Web<sup>23</sup>.
- FinDev Canada s'engage à répéter la vérification indépendante tous les trois ans.

---

<sup>23</sup> Voir : [FinDev Canada-BlueMark\\_Verifier statement\\_Detailed assessment\\_03.01.20 \(1\).pdf](#)